

la brève

LETTRÉ D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} SEPTEMBRE 2019 | N°397

U2P
union
des entreprises
de proximité

Conjoncture :
l'économie de
proximité conforte son
dynamisme **PAGE 2**

Travailleurs des
plateformes : un « Far
West » à bout de souffle
qui nous menace
collectivement **PAGE 3**



La France remporte
l'organisation des
WorldSkills 2023
PAGE 3



Agenda / brèves **PAGE 4**

Inscrivez-vous sur
u2p-france.fr

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019



Une rentrée pleine d'enjeux pour les entreprises de proximité

Parmi les sujets les plus importants qui nous attendent, par leur ampleur, leur complexité et leur impact à long terme, figure la réforme des retraites. Celle-ci suscite à juste titre des inquiétudes parmi les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux qui craignent de voir s'aggraver une situation déjà fragile : cotisations souvent élevées, pensions parfois faibles voire proches des minima vieillesse à l'issue d'une vie de travail...

ÉDITORIAL

Afin de répondre à ces questionnements et préparer solidement l'avenir, l'U2P s'est engagée dans la longue concertation menée par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye.

Nous nous sommes beaucoup mobilisés pour qu'il n'y ait pas d'augmentation du montant du prélèvement retraite des artisans et commerçants, et pour que soit mise en place une période transitoire de 15 à 20 ans en ce qui concerne l'application, pour les professionnels libéraux, des règles du régime universel. Nous avons également défendu le maintien de dispositifs spécifiques pour les médecins ou les avocats.

Néanmoins nous avons bien conscience des inquiétudes que suscite cette réforme. Nous allons rester vigilants et force de proposition jusqu'à l'adoption définitive du projet de loi.

Afin de maintenir un dialogue qui a fait ses preuves et continuer à peser jusqu'au vote définitif de la loi, l'U2P a choisi d'inviter Jean-Paul Delevoye à prendre la parole pour la 3^e édition des Rencontres de l'U2P, le 26 septembre prochain à la Maison de la Mutualité, à Paris. À cette occasion, les représentants et chefs d'entreprise de l'économie de proximité pourront échanger de vive-voix avec le Haut-Commissaire mais aussi faire part de leurs attentes et revenir sur les effets concrets, pour les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, de la réforme des retraites.

Je veux par ailleurs dire quelques mots d'un autre projet de loi, autant sinon plus déterminant encore pour notre avenir collectif : le projet de loi Orientation des mobilités, dont l'examen en commission doit débuter le 2 septembre à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi, qui s'intéresse en particulier à la réglementation des plateformes ayant recours



P.C. / Cocktail Santé

Alain Griset
@alaingriset

au « travailleurs indépendants » (par exemple les livreurs à vélo), pourrait re-

modeler profondément et irrémédiablement le paysage social français, qui fait jusqu'à preuve du contraire la distinction entre salarié et indépendant, la sécurité des premiers étant le pendant de la liberté des seconds. Or le projet de loi d'Orientation des mobilités, en protégeant les plateformes de livraison des risques de requalification de leurs livreurs en salariés sous réserve de l'application d'une « charte sociale », pourrait conduire à la création d'un troisième statut de fait et aggraver une concurrence déloyale pour les entreprises de proximité qui, elles, recrutent et le font de bonne foi ! (voir baromètre de l'emploi en p. 2).

Que les choses soient claires : l'U2P entend lutter pied à pied – et l'a démontré cet été encore – contre toute forme de concurrence déloyale et d'iniquité qui pèserait sur les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux.

Pour évoquer tous les sujets qui concernent nos entreprises, je vous donne rendez-vous le 26 septembre, à la Maison de la Mutualité à Paris, pour les Rencontres de l'U2P. Ce grand rendez-vous est un levier puissant pour nous faire entendre et nous imposer dans les processus de décision, à la condition que notre mobilisation soit collective et sans faille.

Enfin, la bonne forme de l'économie de proximité (voir conjoncture et baromètre de l'emploi en p. 2) doit renforcer notre conviction commune : les entreprises de proximité sont la première force patronale de France et un pilier de son économie. Alors, en cette rentrée, ayons confiance en nous ! ■

L'économie de proximité conforte son dynamisme

La croissance de l'économie de proximité s'est accélérée au deuxième trimestre 2019 pour atteindre 2 % contre 1 % au trimestre précédent. Elle est ainsi à son plus haut niveau depuis le quatrième trimestre 2017.

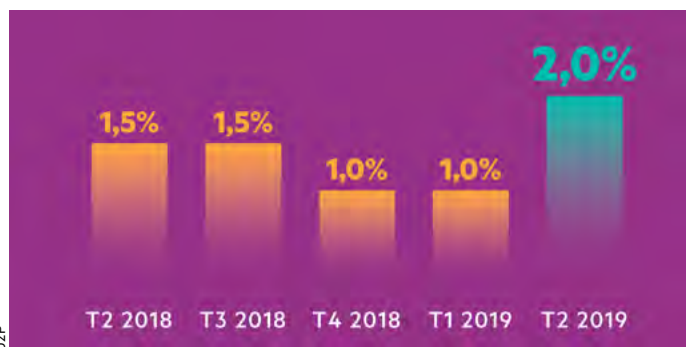
CONJONCTURE

Cette embellie est partagée par les trois grands secteurs de l'économie de proximité : l'artisanat, le commerce alimentaire de proximité et les professions libérales. Tous sont repassés en positif, y compris le commerce alimentaire de proximité et l'hôtellerie-restauration qui progressent de trois points par rapport au trimestre précédent. Si ce dynamisme tend à réduire les disparités, des écarts subsistent et ils sont parfois significatifs, en particulier dans l'artisanat.

Ainsi, l'artisanat du bâtiment (+3,5 %) et l'artisanat des travaux publics (+4,5 %) enregistrent une progres-

sion solide. Tandis qu'à l'autre extrémité du spectre, l'artisanat des services est en recul (-1 %) et l'artisanat de l'alimentation se stabilise (0 %) après sept trimestres de recul consécutifs. Du côté des professions libérales, la tendance est toujours au beau fixe avec une croissance qui atteint 2 %. Elle accélère franchement dans les professions libérales du droit, où elle est passée de 2 % au trimestre précédent à 3 %. De même, les professions libérales techniques et du cadre de vie ont enregistré une croissance du chiffre d'affaires de 2,5 %, contre 1 % au premier trimestre 2019.

Enfin, les professions libérales de la santé restent dans le



Croissance du chiffre d'affaires des entreprises de proximité.

vert malgré un très léger repli (+1,5 %, versus 2 %). Signe de cette conjoncture globalement favorable, la confiance des chefs d'entreprise se confirme : 1 sur 5 anticipe une activité plus soutenue au 3^e trimestre 2019. Ils sont également plus nombreux à émettre une opinion positive (17 %) que négative (14 %) sur leur trésorerie. Une première ! Selon Alain Griset, président de l'U2P : « S'il faut se réjouir que la plupart des secteurs de l'écono-

mie de proximité aient renoué avec la croissance, il ne faut pas oublier que nombre d'entre eux ont connu des années extrêmement difficiles qui ont laissé des traces. L'embellie actuelle ne doit pas masquer une situation qui reste fragile. Il faut accompagner les artisans, commerçants et professionnels libéraux sur le long terme, par des politiques adaptées et en renouant avec un modèle économique de proximité. » ■

Les embauches en progression malgré des difficultés de recrutement récurrentes

Les entreprises de proximité sont plus nombreuses à avoir embauché au premier semestre 2019 qu'un an auparavant (18 % contre 16 %).

Les hausses sont parfois très significatives. Ainsi, 35 % des entreprises de l'artisanat des travaux publics (contre 24 % au premier semestre 2018) et 33 % des entreprises de l'hôtellerie-restauration ont accru leurs effectifs (contre 25 % au premier semestre 2018). Seules les entreprises de l'artisanat du bâtiment et des professions libérales de la santé sont moins nombreuses à avoir embauché.

Le nombre moyen de salariés embauchés progresse également, passant de 1,4 à 1,9 salarié par entreprise. Les intentions d'embauche pour le deuxième se-

mestre 2019 restent globalement stables (11 %). C'est dans l'artisanat de l'alimentation (20 %), l'hôtellerie-restauration (19 %) et l'artisanat des travaux publics (18 %) que les entreprises sont les plus nombreuses à anticiper une augmentation de leurs effectifs.

Signe que l'horizon se dégage quelque peu, la part d'entreprises invoquant une stagnation ou une baisse d'activité comme motif de non embauche au second semestre est passée de 26 % à 23 %. L'incertitude reste néanmoins importante et se répercute sur le type de contrat retenu : le CDI, qui représentait 54 % des embauches au premier semestre 2018, est retombé à 47 % des recrutements au premier semestre 2019. Il reste malgré tout le type de contrat le plus répandu devant le CDD (45 % des embauches contre 87 % pour l'ensemble des entreprises en France), et les contrats d'apprentissage (6 %) et de professionnalisation (2 %).

On note ainsi que les contrats en alternance, avec 8 % des embauches, sont repartis à la hausse : ils ne représentaient que 5 % des embauches au premier semestre 2018. Enfin, véritable point noir,

8% des embauches se font en alternance, contre 5 % au 1^{er} semestre 2018.

les difficultés de recrutement, déjà élevées, continuent de s'accroître. Elles ont touché 30 % des entreprises contre 23 % il y a un an et freinent le développement de nombreux secteurs. La moitié des entreprises de l'artisanat des travaux publics et de l'hôtellerie-restauration sont touchées, 42 % des entreprises de l'artisanat de l'alimentation, 38 % des entreprises de l'artisanat des services et de l'artisanat de la fabrication... Les problèmes de qualification, cités par 65 % des entreprises, caracolent toujours en tête des difficultés rencontrées, devant l'absence de candidature (57 %).

« Alors que les signes d'une reprise de l'activité se confirment, le développement des entreprises de proximité est freiné par les difficultés d'embauche, affirme Alain Griset. Les besoins de main d'œuvre sont pourtant là ! Il est crucial que les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et Pôle emploi apportent rapidement une réponse aux difficultés de recrutement des petites entreprises. »

65% des entreprises citent les problèmes de qualifications comme difficulté rencontrée.

Travailleurs des plateformes : un « Far West » à bout de souffle qui nous menace collectivement

Alors que la grève des livreurs travaillant pour la plateforme Deliveroo prend de l'ampleur, et alors que le modèle pratiqué par certaines plateformes se heurte de plus en plus violemment à ses limites, l'U2P alerte sur l'imminence d'un désastre économique et social et appelle à une prise de conscience sans précédent.

PLATEFORMES

Tirant parti des failles de la législation et d'une concurrence faussée en leur faveur, ces plateformes, dont le modèle est fondamentalement déficitaire, règnent sur un véritable « Far West » en ayant recours à des indépendants qui sont dépendants à tout point de vue, en lieu et place de salariés. Depuis les processus de recrutement maquillés en appel d'offre jusqu'au « salaire » — selon le propre mot des livreurs ! — qui baisse inexorablement, la marge de manœuvre de ces indépendants dans l'exercice de leur activité est tout simplement inexistante.



R. et P. Skitterians / Pixabay

Micro-entrepreneurs sur le papier, salariés dans les faits, ils n'ont ni la liberté des premiers ni la sécurité des seconds.

Le laisser-faire actuel produit d'ores et déjà des effets désastreux : d'un côté certaines plateformes contribuant pas ou peu au système fiscal et social et qui épuisent une main d'œuvre bon marché, de l'autre des entreprises de proximité créatrices de richesse et d'emploi, contri-

butrices nettes du système fiscal et social, qui doivent lutter contre les risques d'asphyxie résultant de cette concurrence déloyale.

Pour Alain Griset, président de l'U2P : « Derrière les noms sympathiques et les couleurs chatoyantes, il faut en finir avec la manière dont certaines plateformes exercent leur activité. Je connais l'aspiration des Français pour une consommation responsable, tenant compte des

individus et contribuant au développement durable. J'en appelle donc au bon sens des consommateurs pour ne pas cautionner les dérives actuelles de certaines plateformes. J'en appelle également aux pouvoirs publics : il faut d'urgence rétablir des règles claires, équitables et qui s'imposent à tous de la même manière. L'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales regroupent 2,8 millions de chefs d'entreprise indépendants qui ont à cœur la qualité, la sécurité, le développement durable, la vitalité des territoires, la transmission de leurs savoir-faire. Je n'ai qu'un seul message : dès cette rentrée, accordez-leur votre confiance ! » ■

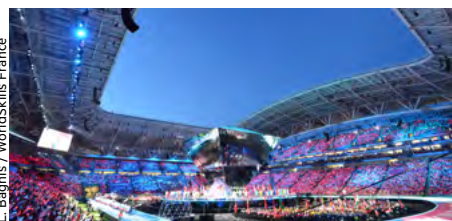
À Kazan, la France récolte 27 récompenses et l'organisation des WorldSkills 2023

Le 21 août dernier, à Kazan en Russie où se déroulait l'édition 2019 des WorldSkills, l'Assemblée générale de WorldSkills a retenu la candidature de la France dans la compétition qui l'opposait au Japon pour l'accueil de l'édition 2023 du concours. À l'issue du vote auquel 60 pays ont pris part, celle-ci se tiendra donc à Lyon.

COMPÉTITION

L'U2P a activement soutenu cette candidature. Son Président Alain Griset a suivi sur place le déroulement de la compétition. Aussi connue en France sous le nom « Olympiades des Métiers », cette grande compétition internationale, organisée tous les deux ans dans un pays différent, met en compétition de jeunes professionnels de moins de 23 ans dans plus d'une cinquantaine de métiers techniques, technologiques, artisanaux et de services.

Michel Guisembert, le Président de WorldSkills France, a déclaré : « Tous ensemble, nous avons su relever ce défi avec brio ! C'est une formidable mobilisation et un travail d'équipe sans précédent qui nous amène aujourd'hui à cette belle victoire pour la France, en réussissant à convaincre une large majorité de pays aidés en cela par l'Ély-



La cérémonie d'ouverture à Kazan, en Russie, le 22 août 2019.

sée, les ministères du Travail, de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture, des Affaires Étrangères et des Finances. Mais aussi par les corps diplomatiques, les ambassadeurs, les sénateurs, les régions et les grands acteurs économiques de notre pays. À travers cette compétition, ce sont les savoir-faire français et notre attachement aux métiers d'art et d'excellence qui rayonneront dans le monde entier. Les Olympiades des Métiers et le projet de Lyon 2023 sont l'une des solutions pour

répondre au manque de main d'œuvre qualifiée qui affecte de plus en plus d'entreprises. Elle est en même temps une magnifique vitrine des métiers pour celles et ceux qui s'interrogent quant à leur voie professionnelle. » Dans la foulée de cette annonce et au terme des épreuves, qui ont vu s'affronter sur 4 jours 1 600 compétiteurs dans 56 métiers, la France intègre le top 10 mondial grâce à l'excellence, l'enthousiasme et la détermination des 42 jeunes professionnels de son équipe. Son palmarès : 1 médaille d'or (menuiserie), 4 médailles d'argent (charpente, arts graphiques et pré-press, service en salle, taille de pierre), 3 médailles de bronze (peinture et décoration, plâtrerie et constructions sèches, tôlerie-carrosserie) et 19 médailles d'excellence.

C'est la Chine qui accueillera pour sa part la 46^e édition de la compétition, en 2021, à Shanghai. ■

Agenda

27 août

Rencontre entre la ministre du Travail, Muriel Penicaud, son Directeur de cabinet Antoine Foucher, le Président et le Secrétaire Général de l'U2P.

4 septembre

Participation du Président de l'U2P à une réunion au CESE réunissant les numéros 1 des huit organisations syndicales, salariales et patronales.

6 septembre

Participation du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général de l'U2P à une réunion sur la réforme des retraites à l'invitation d'Édouard Philippe et en présence d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

10 septembre

Rencontre IGF / U2P relative à l'accompagnement comptable et fiscal des entreprises, en présence du Président et du Secrétaire Général de l'U2P.

11 septembre

Rencontre du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Éric Woerth, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.

12 septembre

Réunion entre le Président, les Vice-Présidents et les membres U2P du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants).

Brèves

Dès 2020, la facturation électronique obligatoire pour tous les prestataires de la sphère publique.

De nombreuses TPE de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales travaillent pour la sphère publique. À ce titre, elles auront l'obligation, dès le 1er janvier 2020, de transmettre leur facture sous forme dématérialisée à travers le portail gouvernemental Chorus Pro. Cette démarche – gratuite – présente de nombreux avantages : totalement sécurisée, elle offre une transparence et une traçabilité accrues des échanges avec les clients publics et permet de réduire les délais de paiement. Il est possible d'utiliser la plateforme dès aujourd'hui pour préparer la transition sans attendre le 1er janvier, date à laquelle son usage sera obligatoire pour l'ensemble des entreprises. Jusqu'à présent, seuls les grands groupes et les PME étaient concernés. Pour en savoir plus sur la facturation électronique, rendez-vous sur : communaute.chorus-pro.gouv.fr.

L'U2P salue l'avis de la Cour de cassation confirmant la validité des barèmes applicables aux indemnités prud'homales.

La Cour de cassation a estimé mercredi 17 juillet que le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement était « compatible » avec les textes internationaux ratifiés par la France. C'est une satisfaction pour l'U2P et au-delà pour tous les employeurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales qui ont pu constater les bienfaits de cette mesure mise en place par les ordonnances travail de 2017. Ainsi, l'instauration d'un plancher et d'un plafond (de 1 à 21 mois de salaire brut en fonction de l'ancienneté) d'indemnisation des licenciements, ont permis de lever un frein à l'embauche, les chefs d'entreprise ayant dorénavant connaissance du coût encouru en cas de licenciement d'un salarié. Cet élément contribue à

sécuriser les entreprises, en particulier les plus petites, qui pouvaient être mises en péril par des condamnations imprévisibles et trop lourdes par rapport à leurs capacités financières. En outre, la barémisation des indemnités prud'homales est de nature à réduire les inégalités de jugement d'une région à l'autre. De la même façon, l'U2P avait salué la réduction du délai de recours devant la justice prud'homale et l'abandon des condamnations d'entreprises pour de simples questions de forme. Le Président de l'U2P Alain Griset conclut : « Les entreprises de proximité ont clairement besoin de limiter les risques et les inconnues pour pouvoir se développer, et le plafonnement des indemnités prud'homales est donc essentiel pour elles. »

Serge Crouin réélu à la tête de Garance.

Garance (connue jusqu'en 2017 sous le nom de MNRA) a tenu son Assemblée générale annuelle le 27 juin dernier. À cette occasion la mutuelle a souligné sa bonne santé économique, avec un chiffre d'affaires en progression et un exercice bénéficiaire, et a reconduit Serge Crouin dans ses fonctions pour un mandat de 6 ans. L'U2P le félicite pour cette nomination et lui souhaite bon succès dans ses missions. ■

« Chère @U2P_france, ravie que mon profil ait retenu votre attention ! Quand commençons nous ? Parlons-en en MP. »

TWITTER — @AGNESRUNACHER

11 juillet 2019

La Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances à répondu favorablement à la campagne de l'U2P « Les Stagiaires » et va se prêter à l'exercice d'un stage dans une entreprise de proximité pour comprendre son quotidien de l'intérieur.